



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers
05/07/2023	07/07/2023	En exercice 10
		Présents 7
		Votants 9

L'an deux mille vingt-trois et le 12 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

Étaient présents : Madame Martine CESARI, Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI.

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX et Olivier LEMOINE

Avaient donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Xavier LUCIANI et Olivier LEMOINE à Jean-Claude FARADIAN.

Étaient absents non-excusés : Madame Fabienne QUIÉVREUX

Parmi les membres présents, Madame Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

07-2023-01 Administration Générale - Soutien à la motion du Conseil d'administration de l'ARDML Sud Provence Alpes Côte d'Azur à propos de France Travail

Madame le Maire expose :

Le Conseil d'Administration de l'ARDML Provence Alpes Côte d'Azur s'est réuni ce 15 février 2023 ; à cette occasion un échange constructif a eu lieu avec le Président de l'UNML, Monsieur Stéphane VALLI, sur l'avancée des négociations relatives à France Travail et sur la stratégie de l'UNML.

Comme suite aux réponses écrites du Ministère aux questions de l'UNML, aux modalités mises en place et au calendrier prévu, les élus communaux, Présidents de Missions Locales et membres de ce CA ont fait part de leur très forte inquiétude.

Face à cette situation il a été acté par le Président et à l'unanimité, l'élaboration et le dépôt d'une motion afin de saisir les élus sur les enjeux forts et les risques que la mise en place de l'agence France Travail telle que proposée, fait courir au premier réseau d'accompagnement des jeunes.

Il est rappelé de manière factuelle la pertinence et la validation de ce qu'est aujourd'hui le réseau des Missions Locales dans notre pays : .

- Les rapports de l'IGAS sur la qualité des actions du réseau dans le déploiement du CEJ, d'une part, et l'étude de la DARES sur les très bons résultats de la Garantie jeunes déployée uniquement par les Missions Locales, d'autre part, l'attestent complètement.

- Les réflexions sur France travail, notamment concernant le RSA, reprennent le modèle d'action des Missions Locales : une approche globale et territorialisée des besoins, un accompagnement personnalisé des publics, un pilotage de proximité, un large partenariat

- La 2ème année de renforcement du financement du réseau confirme l'attachement du gouvernement à son existence, à sa bonne structuration aux plans régionaux et national voire à son développement avec de nouvelles responsabilités,

- La reprise du SI i-milo par l'UNML, garantit l'autonomie complète du réseau.

Lecture faite de la motion en annexe, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** la motion du Conseil d'Administration de l'Association Régionale des Missions Locales (ARDML) Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à propos de France Travail.

Madame le Maire,



Cesari

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Jardinot

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le*
- *et de sa publication le*

Madame le Maire,



Cesari

Martine CESARI.